

**«Manifeste pour la réhabilitation du ruisseau
Molson»** (Juin 2017)

suivi de

«Réhabiliter le ruisseau Molson» (janvier 2017)

Mémoire(s) présenté(s)

Dans le cadre de

l'Office de consultation publique de Montréal

Le 18 avril 2019

Déposé(s) par

Julien Bourbeau

(Et les signataires du manifeste)

Mise en contexte :

Dans le cadre de l'Office de consultation publique de Montréal «Assomption sud -Longue Pointe», je désire soumettre à nouveau deux mémoires que j'ai déposés dans le cadre des consultations publiques au sujet de la «Future cité de la logistique», tenues en janvier et juin 2017. Je considère qu'ils sont toujours à propos.

Le manifeste pour la Réhabilitation du ruisseau Molson fut signé par 350 signataires (en juin 2017). Il a maintenant 597 appuis.

*

À la suite des consultations sur la Future cité de la logistique où naquit la mobilisation 6600, l'idée d'une coalition Sauvons le ruisseau Molson se profila. Les premiers sympathisants à la coalition furent : Amélie Desnoyers, Carl Bégin, Jérémy Hamel, François Plourde ainsi que moi-même (Julien Bourbeau). Étudiant à la maîtrise, Jérémy Hamel produit même dans le cadre de son mémoire universitaire une proposition de réhabilitation du ruisseau Molson. Une conférence sur le ruisseau Molson fut organisée au café Chez Nicolas en juin 2017 ainsi qu'une promenade de Jane intitulée «Retour aux sources du ruisseau Molson» en mai 2018. Les archives peuvent être consultées ici :

<https://ruisseaumolson.wordpress.com/2018/06/06/conferences-ruisseau-molson/>

Une page FB et deux blogues furent créés. Une pétition fut également lancée «Sauvons les boisés qui restent dans Mercier Hochelaga-Maisonneuve!» au mois d'août 2018 (plus de 2200 appuis) suite à la coupe totale de tous les arbres du terrain de Ray-Mont Logistiques. <https://ruisseaumolsonreferences.blogspot.com/>

La proposition de créer un parc-nature dans L'Assomption Sud, présentée par les Amis du parc-nature Ruisseau-de-la-Grande-Prairie dans le cadre de l'OCPM (et présentée également à L'alliance des forêts urbaines, Soverdi, le 2 avril 2019) s'inscrit de cette démarche et de ce principe simple : pour sauver le ruisseau Molson (ou de la Grande-Prairie), il faut sauvegarder les boisés menacés. Voilà pourquoi, en ma qualité de citoyen, je retrace le parcours et désire redéposer les deux premiers mémoires 2017.

Merci bien à vous

Bonne lecture !

Julien Bourbeau, le 12 avril 2019

«Manifeste pour la réhabilitation du ruisseau Molson»

Mémoire présenté

dans le cadre de la consultation publique

pour la future cité de la logistique

Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Le 15 juin 2017

Déposé par

Julien Bourbeau

Et les signataires du manifeste

Manifeste pour la réhabilitation du ruisseau Molson

Réhabilitons le ruisseau Molson ! Nous croyons nécessaire et demandons **une étude de faisabilité pour la réhabilitation du ruisseau Molson**, non seulement afin de l'incorporer dans un système de gestion des eaux pluviales sur le terrain vacant de l'ancienne fonderie (CSF) ou dans tout autre projet d'aménagement paysager accessible au public, mais aussi afin de l'intégrer dans une forêt urbaine qui agirait comme zone tampon écologique entre le secteur industriel et résidentiel. Cette zone s'insérerait dans un réseau vert et bleu plus vaste; un corridor identitaire aux limites de nos quartiers et qui se poursuivrait vers d'autres corridors.

Le reverdissement (reboisement) de ce secteur contribuerait positivement à son développement et constituerait en quelque sorte un pas vers l'acceptabilité sociale. Il y aurait là une occasion de mettre en valeur le patrimoine industriel passé et portuaire, de même que la faune, la flore et le réseau hydrographique de ce site.

Réhabilitons le ruisseau Molson !

Terrain vacant de l'ancienne fonderie secteur L'Assomption Sud

- Considérant que le terrain vacant de l'ancienne fonderie CSF est sur le site d'un ancien ruisseau d'importance et de boisé;
- Considérant que les activités industrielles passées ont affaibli la valeur écologique du site (boisé et ruisseau);
- Considérant que le niveau de contamination actuel des eaux souterraines et du bassin du ruisseau Molson sont réversibles (selon l'étude environnementale de Sanexen);
- Considérant que l'un des bassins du ruisseau Molson est encore visible sur le site au printemps 2016;
- Considérant que le site est à proximité de zones résidentielles dites sensibles (selon le PIIA);
- Considérant que 82 % des milieux humides de Montréal ont disparu au cours des décennies passées (Selon Valérie Mahaut);
- Considérant que le verdissement du quartier Mercier Hochelaga-Maisonneuve est déficitaire;
- Considérant que plusieurs citoyens occupent déjà les lieux;

Manifeste pour la réhabilitation du ruisseau Molson

Travaux projetés sur le terrain vacant

- Considérant que des projets d'aménagement sont envisagés sur le terrain vacant de l'ancienne fonderie (tracé routier) avec le projet de la future cité de la logistique;
- Considérant que tout projet d'aménagement «industriel» sur le terrain vacant nécessite non seulement l'acceptabilité sociale, mais aussi la création d'une zone dite «tampon», souhaitée «écologique», pour protéger les zones sensibles des activités industrielles lourdes, source de nuisances déjà très importantes ;
- Considérant que tout aménagement d'un tracé routier sur le terrain vacant nécessite un déploiement logistique important qui, du même coup, pourra servir à l'aménagement du boisé urbain et du système de gestion des eaux pluviales du ruisseau.
- Considérant que la constitution d'une zone tampon sera nécessaire, voire obligatoire;
- Considérant que les infrastructures de transport en cours de planification (réf.: prolongement du boulevard L'Assomption et modernisation de la rue Notre-Dame) offrent une opportunité historique de mettre en œuvre des approches de gestion des eaux de ruissellement qui font la part belle aux caractéristiques géomorphologiques de la coulée du ruisseau Molson;
- Considérant que, dans un contexte où le cadre normatif évolue rapidement et que les normes de rejet au milieu récepteur sont appelées à être plus contraignantes, et puisque des sommes importantes doivent de toute façon être réservées à la gestion des eaux de surface de ce grand projet urbain, de nombreuses parties prenantes croient que le ruisseau Molson est un atout plutôt qu'un exutoire d'un bassin versant à canaliser.

Manifeste pour la réhabilitation du ruisseau Molson

Études et projets

- Considérant que des projets de réhabilitation de rivières urbaines ont cours à Montréal (Bleue Montréal);
- Considérant que le ruisseau Molson a connu des projets d'aménagement récents en amont du secteur de l'Assomption Sud (Boisé des Pères, Escarpement Dickson de même que le marais Molson au parc du boisé Jean-Milot) et qu'il serait donc cohérent de poursuivre sur cette voie;
- Considérant que, depuis 2003, des études d'urbanisme, projets, mémoires citoyens ont chacun proposé d'envisager des études de faisabilité pour la réhabilitation du ruisseau Molson, soit depuis le démantèlement de l'ancienne Fonderie;
- Considérant le décret gouvernemental (1130-2002) concernant «la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur du ministre des Transports pour la réalisation du projet de modernisation de la rue Notre-Dame, entre la rue Amherst et l'échangeur de l'autoroute 25, sur le territoire de la Ville de Montréal», lequel stipule entre autres conditions (7,13 et 18), l'aménagement de parcs et espaces publics, Aménagement paysager et gestion des Eaux de surface;
- Considérant que monsieur Réjean Boisvert (urbaniste de la ville de Montréal) a lui-même intégré dans les éléments d'analyse en marge du PIIA sur la «future cité de la logistique» la possibilité de réhabiliter le ruisseau Molson, lors de la consultation publique du 31 mai 2017;

Nous croyons nécessaire et demandons plus que jamais **une étude de faisabilité pour la réhabilitation du ruisseau Molson.**

Réhabilitons le ruisseau Molson!

SIGNATAIRES, SIGNATURES

Manifeste pour la réhabilitation du ruisseau Molson

Annexe

Projet ou mémoire au sujet de la réhabilitation du ruisseau Molson :

Consultation sur la future cité logistique, Institut du nouveau monde (2017) :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_MHM_FR/MEDIA/DOCUMENTS/20170310-RAPPORT_INM_CONSULTATION_PUBLIQUE_MHM.PDF

Projet Éco-Parc industriel L'Assomption, Projet Montréal (2013) :

http://projetmontreal.org/wp-content/uploads/documents/document/Pole_Assomption.pdf

Mémoire pour le plan métropolitain de développement durable, Suzie Miron (2011)

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2011/memoire/M132_Miron_Memoire.pdf

Plateforme locale de projet citoyen, Projet Montréal (2009)

http://projetmontreal.org/wp-content/uploads/documents/document/2009_10_19_projetmontreal_document_1255968162_fr.pdf

Réflexion plan d'urbanisme Montréal (2004)

<http://ocpm.qc.ca/sites/import.ocpm.aegirvps.net/files/pdf/41/13p.pdf>

Étude de la forme urbaine (2003) :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/plan_urbanisme_fr/media/documents/etude_formeurbaine_centre_est.pdf

Manifeste pour la réhabilitation du ruisseau Molson

Autres études :

Mahaut, Valérie (2016). Recensement cartographique des anciens cours d'eau de l'île de Montréal et tracé des creux et des crêtes.

<https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/16311>

Valérie Mahaut estime que Montréal a perdu 82% de ses ruisseaux...

<http://amenagement.umontreal.ca/amenagement/la-faculte/nouvelles/nouvelle/article/valerie-mahaut-estime-que-montreal-a-perdu-82-de-ses-ruisseaux/>

Plan de réhabilitation environnementale, propriété située au 5227, rue Notre-Dame est, Montréal, SANEXEN Services environnementaux inc., juin 2016

«Le ruisseau Molson», présentation de François Plourde (dit Renard Frak), sur l'évolution historique du ruisseau.

<https://drive.google.com/file/d/0B50Q54UE3tOvLXZYNkdSNUdISHc/view>

<https://www.youtube.com/watch?v=83n7wEDnWmU>

Projets d'aménagements récents sur le réseau du Molson :

Boisé-des-pères (2002) :

http://cegm.ca/boise_des_peres

Parc du boisé Jean-Milot / marais Molson (2015) :

<http://montreal.carpediem.cd/events/3686696-inauguration-du-marais-molson-at-parc-bois-jean-milot/>

Manifeste pour la réhabilitation du ruisseau Molson

Décret gouvernemental :

Les engagements gouvernementaux en lien avec la rue Notre-Dame, soit les conditions 7, 13 et 18 du décret: <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/decret/notre-dame.htm>

Décret 1130-2002

CONCERNANT la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur du ministre des Transports pour la réalisation du projet de modernisation de la rue Notre-Dame, entre la rue Amherst et l'échangeur de l'autoroute 25, sur le territoire de la Ville de Montréal

CONDITION 7 : PARCS ET ESPACES PUBLICS

Le ministre des Transports doit réserver les montants nécessaires qui serviront à l'aménagement des parcs, espaces publics et aménagements patrimoniaux ainsi qu'à l'intégration urbaine du projet, pour les éléments qui relèvent de sa responsabilité. Pour l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le ministre des Transports doit déposer les grandes orientations et les objectifs prévus quant à l'aménagement des parcs et espaces publics et les responsabilités respectives du ministère des Transports et de la Ville de Montréal quant à la réalisation et au suivi de ces aménagements. Ces aménagements devront comprendre des axes verts (coulées vertes) pénétrant dans les quartiers limitrophes, prioritairement dans le quartier Hochelaga. Ces coulées vertes devront être jumelées et s'intégrer aux mesures d'apaisement de la circulation prévues par la Ville de Montréal.

Dans la conception de ces aménagements, le ministre des Transports doit prendre en compte la sécurité publique, particulièrement celle des femmes et des enfants.

CONDITION 13 : AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET INTÉGRATION VISUELLE

Le ministre des Transports doit élaborer et réaliser un programme de suivi de l'aménagement paysager portant sur l'efficacité des mesures mises en place pour assurer l'intégration visuelle du projet au paysage. Ce programme d'une durée minimale de cinq ans doit être déposé auprès du ministre de l'Environnement au moment de la demande de certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Un rapport final sur l'état des lieux doit être déposé auprès du ministre de l'Environnement au plus tard six mois après la fin du programme ;

CONDITION 18 : EAUX DE SURFACE

Le ministre des Transports doit, sur l'ensemble des travaux projetés, favoriser la construction d'un réseau d'égout pluvial séparé muni de bassins de rétention et de sédimentation permettant d'acheminer les eaux de ruissellement au milieu récepteur (le fleuve Saint-Laurent) en respectant les normes de rejet dans un cours d'eau prévues au Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout et les cours d'eau de la Communauté métropolitaine de Montréal. Lorsque le rejet des eaux de ruissellement au milieu récepteur n'est pas possible, la construction de bassin de rétention avant le rejet à l'intercepteur d'égout unitaire de la Ville de Montréal doit permettre de ne pas augmenter les débordements lors des pluies d'une

Manifeste pour la réhabilitation du ruisseau Molson

réurrence de cinq ans et plus fréquente et d'une durée correspondant au temps de concentration du bassin de drainage à la structure de régulation de l'intercepteur ;

Réhabilitons le ruisseau Molson !



Par **Julien Bourbeau, un citoyen**
Pétition adressée à **la Mairie de l'arrondissement Mercier Hochelaga
Maisonneuve**

597 signatures

 Partager avec vos amis Facebook

Je signe

Partagez la pétition avec vos amis :

Consultation sur la future Cité de la Logistique

«Réhabiliter le ruisseau Molson»

Mémoire présenté

par

Julien Bourbeau (citoyen)

Pour la mairie d'arrondissement

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

2017-01-28

Étant un citoyen résident du quartier Hochelaga-Maisonneuve;

Ayant un intérêt pour l'histoire, les activités artistiques et poétiques dudit quartier;

Travaillant moi-même (ressources humaines) au centre de distribution de la SAQ, situé dans la cité de la Logistique;

Désirant que les Montréalais se souviennent qu'ils sont des insulaires... même s'ils sont privés de leur fleuve, en raison de l'emprise portuaire...

Je dépose ce mémoire pour la future Cité de la logistique. Mon intérêt se concentre surtout sur le secteur de l'Assomption sud, où se trouvent des terrains vacants, quoique je suis conscient que le projet engendre d'autres problématiques qui ont des répercussions s'étendant au-delà de cette zone. Ce mémoire se concentre sur un aspect singulier.

Lors de la consultation publique sur la future Cité de la logistique le 28 janvier 2017, plusieurs citoyens ont soulevé l'importance de créer une «zone tampon» entre les résidences limitrophes (rue Vimont) et le terrain de l'ancienne fonderie, qui ferait vraisemblablement l'objet d'une nouvelle voie de circulation pour le camionnage. Pour l'ensemble des intervenants, une vision commune s'y dégageait : réduire au maximum les nuisances sonores, visuelles, ou tout autre polluant lié à la circulation de poids lourds. Il semblait y avoir un consensus au sujet du fait que le reverdissement (reboisement) de ce secteur contribuerait à atténuer les inconvénients du développement de la cité de la Logistique et constituerait en quelque sorte un pas vers l'acceptabilité sociale.

Nous croyons aussi que le reboisement de ce terrain vacant et la réhabilitation du ruisseau Molson qui s'y trouve contribueront à créer des espaces de cohabitation entre les résidents du quartier et les activités industrielles de la Cité de la logistique. Il y aurait là une occasion de mettre en valeur le patrimoine industriel passé et portuaire, de même que la faune, la flore et le réseau hydrographique de ce site.

En ce sens, ce secteur ne peut être qu'un simple lieu de passage de marchandise (extension du port) vers un accès autoroutier, ni une nouvelle enclave industrielle, dont le site couperait une fois de plus, par des murets de barbelé, l'accès à ses citoyens. Même s'il est zoné industriel, ce terrain ne doit pas constituer une «emprise» (ferroviaire, portuaire ou logistique) qui empêche toute circulation citoyenne, à l'exception d'une poignée de travailleurs initiés.

Pour ce faire, nous croyons qu'il est primordial de réhabiliter l'un de ces éléments topographiques fondateur : le ruisseau Molson. Même s'il a été endigué, remblayé et canalisé, bref qu'il est porté disparu, son lit est encore visible sur presque tout l'ensemble de son cours jusqu'à sa source au bassin d'Anjou; bassin qui, lui-même, possède un second bassin versant – le ruisseau de Montigny– qui se jette dans la rivière des Prairies. Ce qui constitue un axe hydrographique d'importance, traversant l'île de Montréal...

Cette proposition de réhabilitation du ruisseau Molson n'est pas nouvelle. Dans les quinze dernières années, elle a été soulevée par des urbanistes, des citoyens, des cartographes passionnés et même des formations politiques.

SURVOL HISTORIQUE DES PROPOSITIONS AU SUJET DU RUISSEAU MOLSON :

En 2003, le groupe Cardinal Hardy présente une «Étude de la forme urbaine : caractérisation du secteur Centre-Est». Au sujet du ruisseau Molson, il recommande ceci :

«Évoquer les traces du ruisseau Molson en créant un environnement paysager en bordure du prolongement du boulevard l'Assomption. Orienter le développement de cet espace zoné industriel en y permettant des implantations intégrées dans un milieu qui pourrait faire l'objet d'une foresterie urbaine. Il s'agit là d'un projet ambitieux et peu évident compte tenu de la nature des usages industriels lourds de ce secteur. Nous croyons cependant qu'un projet pilote de verdissement, en milieu industriel lourd serait porteur d'une nouvelle pratique de réhabilitation de site avec des contraintes environnementales et des activités lourdes.»

En 2009, la «Plateforme locale de Projet Montréal» recense plusieurs points de développement pour le quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et évoque entre autre «étudier sérieusement la faisabilité de réactiver le ruisseau Molson. Créer un lien vert reliant le fleuve à Anjou, via l'escarpement Dickson.»

En 2011, la citoyenne Suzie Miron –participante aussi à la consultation publique sur la future Cité de la logistique, le 28 janvier 2017– présente un mémoire pour le «plan métropolitain de développement durable». Au sujet du ruisseau Molson elle y recommande :

«Vers le Fleuve, l'axe du ruisseau Molson doit être exhumé et commémoré, de l'escarpement Dickson/boisée des Pères, pouvant servir à la gestion naturelle des eaux de pluie, de filtration et d'embellissement. Vers la rivière des Prairies, le lac Anjou/ruisseau de Montigny/îles rachetées par la ville récemment, juste à l'ouest de l'axe de l'A-25. Et, plus dans l'Est, mise en valeur de la Coulée Groulx qui serait liée au Parc de la Pointe-aux-Prairies jusqu'au bout de l'île, et pourquoi pas jusqu'à Repentigny par le Pont Le Gardeur.»

Puis elle ajoute ceci :

«Quand les nouvelles autoroutes de l'Est de l'île de Montréal se coulent dans le lit des ruisseaux, pourquoi deux poids deux mesures ?

«Le présent document vise la sauvegarde du ruisseau Molson et rassemble une information éparsée sur le vaste secteur L'Assomption compris entre le quartier Maisonneuve et la rue Dickson.

«Documentation éparse, pourtant ce secteur postindustriel fera l'objet d'investissements de plusieurs centaines de millions de la part de Montréal et de Québec dans le contexte du prolongement de l'autoroute Ville-Marie, sans que soit incorporer aucune mesure pour la conservation du ruisseau Molson.

«Pourtant dans le contexte du prolongement de l'autoroute 25, le ruisseau de Montigny fait l'objet de mesures importantes de conservation.

«En 2009, le sort incertain du ruisseau Molson demeure d'actualité car le MTQ entend réaliser la première phase du prolongement de l'autoroute Ville-Marie dans l'axe Souigny en la prolongeant entre les rues Dickson et L'Assomption, pour ensuite la poursuivre dans le lit ancien du ruisseau Molson jusqu'à la rue Notre-Dame Est.

«En été 2004, l'Atelier du patrimoine urbain de Montréal (APUM) collaborait au Mémoire du Groupe de recherche urbaine Hochelaga-Maisonneuve (GRUHM) qui fut déposé à l'OCPM et portant sur le projet de plan d'urbanisme de la ville de Montréal.

«Le mémoire du GRUHM contenait une section sur le sort du ruisseau Molson dans l'axe autoroutier Assomption, et comportait plusieurs recommandations pour la sauvegarde et l'intégration urbaine du ruisseau Molson. Cette section du mémoire de 2004 est citée ci-dessous. (GRUHM – Réflexions : Plan d'urbanisme de Montréal – Juillet 2004 - 3 / 15)»

En 2013, Projet Montréal propose un projet d'aménagement du prolongement du boulevard de l'Assomption, «éco-parc industriel du pôle L'Assomption», où le ruisseau Molson serait valorisé. Ce dernier fait partie d'un concept plus large de «Parc industriel écologique».

On y lit :

«Le développement du site doit se faire par étapes en ayant comme objectif la création d'un parc industriel possédant la plus faible empreinte écologique dans l'Est du Canada. À l'intérieur de ce parc, le ruisseau Molson sera réactivé et intégré dans un système de gestion des eaux de pluie et de fonte des neiges en plus de maintenir la biodiversité sur le site, notamment aux abords du boisé l'Assomption. La priorité sera donnée à la rénovation des bâtiments existants afin d'accueillir de nouvelles entreprises. Le site doit être facilement accessible pour les cyclistes, agréable à fréquenter pour les piétons et très bien desservi par le transport collectif. »

En 2017, finalement, lors de la consultation pour la future Cité de la logistique, un intervenant a évoqué qu'autour du ruisseau Molson, s'articule désormais une faune : des batraciens et des familles de renard y vivent. Une multitude d'oiseaux de toute espèce s'y trouvent.

RECOMMANDATIONS :

Ces nombreuses propositions aux ambitions variables témoignent tous d'une sensibilité pour la sauvegarde du ruisseau Molson. Pour ma part, je propose ceci en reprenant l'essentiel de ce qui a été demandé par les différents intervenants depuis les quinze dernières années :

- Évoquer par la toponymie la présence du Molson;
- Évoquer par un tracé ou sentier sinueux la présence du Molson dans un boisé urbain limitrophe;
- Réhabiliter le ruisseau et l'intégrer dans un système de gestion d'eau de pluie;
- Créer des fossés «ruisseau» le long du futur boulevard l'Assomption sud;
- Respecter, par ailleurs, l'ancien lit du ruisseau dans le secteur nord l'Assomption (entre Pierre-de-Coubertin, Marseille et Chauveau) en vue des projets futurs;
- Étudier tout autre projet susceptible de valoriser le Molson;
- Rêvons un peu : étudier sérieusement la faisabilité de réactiver le ruisseau Molson. Créer un lien vert reliant le fleuve à Anjou, via l'escarpement Dickson;
- reconstituer le cours du ruisseau jusqu'au bassin d'Anjou;

Le ruisseau permettrait de rendre notre quartier un peu moins aride!

Si l'acceptabilité sociale du projet de la Cité de la logistique passe entre autre chose par la création d'une zone tampon, constituée de boisé, celle-ci doit donc impérativement inclure la présence réelle du ruisseau Molson.

Ce qui nous amène à soulever la problématique du tracé (inconnu pour l'instant) du prolongement du boulevard l'Assomption de même que l'accès autoroutier du port à Souigny. Ceux-ci se passeront possiblement sur l'ancien cours du ruisseau.

Nous recommandons donc :

- d'éloigner le plus possible la voie d'accès portuaire du secteur résidentiel et du ruisseau;
- si possible, épargner ce qui reste du ruisseau Molson;

Je tiens à vous remercier de l'attention portée à ce mémoire

Julien Bourbeau, citoyen

Références :

Projet ou Mémoire qui mentionne la réhabilitation du ruisseau Molson :

Projet Éco-Parc industriel L'Assomption (2013), Projet Montréal :

http://projetmontreal.org/wp-content/uploads/documents/document/Pole_Assomption.pdf

Mémoire pour le plan métropolitain de développement durable (Suzie Miron 2011)

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2011/memoire/M132_Miron_Memoire.pdf

Plateforme locale de projet citoyen Projet Montréal (2009)

http://projetmontreal.org/wp-content/uploads/documents/document/2009_10_19_projetmontreal_document_1255968162_fr.pdf

Reflexion plan d'urbanisme Montréal (2004)

<http://ocpm.qc.ca/sites/import.ocpm.aegirvps.net/files/pdf/41/13p.pdf>

Etude de la forme urbaine (2003) :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/plan_urbanisme_fr/media/documents/etude_formeurbaine_centre_est.pdf